

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-23 B)

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 4 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 3 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 26

Étaient présents :

M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET,
M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER,
Nicolas FERNANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick
MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane
MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Marine NEGRE par MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Philippe DELORT, MMES Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **01 AVR. 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **01 AVR. 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai
de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal
Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours
citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : B) COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – SERVICE BUS URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur Eric BOULDOIRES

*Monsieur Philippe DELORT, Maire, quitte la salle des séances.
Monsieur Eric BOULDOIRES est élu Président de séance.*

- * Service de transport urbain gratuit,
- * 50 000 kilomètres par an,
- * 50 points d'arrêts répartis sur l'ensemble de la Commune,
- * 2 chauffeurs (1.3 ETP),
- * moyenne de 32 000 utilisateurs par an.

Le Compte Administratif 2024 du Service BUS URBAIN fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en section d'Exploitation et en section d'Investissement.

⇒ En section d'EXPLOITATION, les dépenses s'élèvent à **81 482.14 €** contre 97 663.51 € en 2023 dont :

▪ Charges à caractère général	15 609.95 €
▪ Frais de personnel	47 575.50 €
▪ Charges financières	19.37 €
▪ Dotation aux amortissements	18 277.00 €

et les recettes s'élèvent à **92 844.36 €** contre 103 079.47 € en 2023 (elles intègrent l'excédent reporté de 2023) dont :

▪ Subvention du Budget Général	36 780.00 €
	<i>(30 000 € en 2023 et 79 000 € en 2022)</i>
▪ Participation de la Région	41 653.00 €
▪ Amortissement de subventions	14 368.00 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	0.00 €

Soit un résultat de clôture de + 11 362.22 € contre + 5 415.96 € en 2023.

⇒ En section d'INVESTISSEMENT, les dépenses s'élèvent à **22 985.49 €** contre 37 921.75 € en 2023 dont :

▪ Achat d'un hygiaphone	655.50 €
▪ Relevé topo pour deux abris bus	1 950.00 €
▪ Remboursement du capital de l'emprunt	6 011.99 €
▪ Amortissement de subventions	14 368.00 €

et les recettes s'élèvent à **25 672.58 €** contre 39 901.37 € en 2023 (elles intègrent l'excédent reporté de 2023) dont :

▪ Dotation aux amortissements	18 277.00 €
▪ Excédent d'investissement reporté	1 979.62 €
▪ Réserves réglementées (plus-value -vente du Bus en 2023)	5 415.96 €

Soit un résultat de clôture de + 2 687.09 € contre + 1 979.62 € en 2023.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :	
▪ Résultat de clôture de la section d'exploitation	+ 11 362.22 €
▪ Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 2 687.09 €

Résultat global définitif de l'exercice 2024

+ 14 049.31 €
+ 5 445.58 € en 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ARRETE le Compte Administratif 2024 du Service BUS URBAIN aux sommes et aux résultats figurant sur les documents joints en annexe.

POUR : 26 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Président de Séance,



Eric BOULDOIRES

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :
 Pour : 26
 Contre :
 Abstentions :







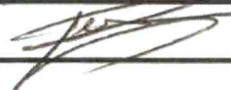


Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par (1) Le Maire,
 A Saint-Flour le 17/03/2024
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Saint-Flour, le 17/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AMAT Corinne	
BOULDOIRES Eric	
BOUT Mathilde	
DELCROS Frédéric	
DELEPINE Bonnie	
DELPUECH Géraud	
EL MAROUANI Tarek	
FERNANDEZ Nicolas	
GRAS Jérôme	
GRENIER Christian	
GUIBERT Martine	
JOUVE Jean-Pierre	
LAMAT Adrien <i>TEISSÈDRE Bruno</i>	
LAROUSSINIE Jonathan	
LESTEVEN Nathalie	
MALLET Annick	
MEYRONEINC Christiane	
MOURET Yannick	
MURAT Marie Pierre	
NEGRE Marine	
NIOCEL-JULHES Emmanuelle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PAROU Florie	
PERRIN Jean-Luc	
PETITIMBERT Marie	
POUGNET Marc	
PRIVAT Jean-Claude	
RENAUD Patricia	
VICARD Maryline	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/4/2025
 et de la publication le 11/4/2025 A Saint-Flour, le 11/4/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil généra...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 1 avril 2025 16:44
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-23-B

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-23-B, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.

Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250401-17-03-2025-23-B-BF.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-23-B

Objet : Comptes Administratifs 2024 B) Service Bus Urbain

Date de décision : 01/04/2025

Date de transmission : 01/04/2025

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>